

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 6 décembre 2024

Membres présents :14

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absente excusée : Annie MANDION

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

### Ordre du jour :

- Approbation du CR du conseil municipal du 13 septembre 2024
- Point sur les travaux de l'église, de la route de Neung et du lavoir
- Délibération sur un emprunt relais
- Délibération « voie douce »
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : mise aux normes thermiques et réhabilitation d'un logement communal
- M57 : fongibilité des crédits
- Décisions modificatives
- Délibération pour étendre aux admissions en non-valeur les délégations du maire
- Titularisation d'un agent
- SMICTOM : apport volontaire des déchets alimentaires
- CCAS : dissolution
- Prix de l'eau et de l'assainissement (annexe : étude du transfert des compétences eau et assainissement à la CCSE)
- Avis concernant le PLUI de la CCSR (annexe)
- Attribution de subvention à la Fondation du Patrimoine
- Création d'une aire de jeux « enfants » à côté du tennis et du multisport
- Organisation de la distribution des colis de Noël /date l'après-midi des Anciens
- Nomination d'un bâtiment en l'honneur d'un maire décédé
- Point sur la fibre (annexe) GIPRECIA : convocation conseil municipal

**Compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2024** : approbation à l'unanimité

### **Point sur les travaux :**

**Eglise** : les travaux avancent bien, le planning est tenu : tout l'intérieur a été piqueté. Prochaine réunion avec l'architecte et les entreprises le 10 décembre 2024 au cours de laquelle seront examinées les conditions d'une visite éventuelle du chantier pour

certaines Marcigaultais intéressés.

Le lot « électricité » ayant été déclaré « infructueux » lors de l'appel d'offres, Mme le Maire, sur l'accord de principe donné par le conseil municipal en date du 26 juin, a choisi l'entreprise DELESTRE INDUSTRIE pour un montant de 69 331.03 € HT. Le Conseil valide cette décision à l'unanimité.

**Lavoir** : en cours de réfection

**Route de Neung** : l'échéance de fin de travaux au 20 décembre 2024 sera tenue.

**Emprunt relais** : un 1er emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 186 000 € au taux de 3.29%, il constitue une souplesse de trésorerie devant permettre de compenser la TVA toujours reversée dans le délai de 2 ans.

Un 2d emprunt de 720 000 € auprès du Crédit Agricole pour les travaux route de Neung, lavoir, église, en attente de versement des subventions et des dons, au taux de 3.29 %, le tirage se faisant au fur et à mesure.

Vote à l'unanimité.

**Délibération « voie douce »** : reportée

**DETR : mise aux normes thermiques et réhabilitation d'un logement communal.** Le Conseil donne son autorisation à l'unanimité pour l'instruction de ce dossier.

**M57 : fongibilité des crédits.** Possibilité pour l'Ordonnateur d'effectuer des virements de chapitre à chapitre dans une même section du budget (hors masse salariale), à charge pour lui d'en informer le Conseil. Unanimité.

**Décisions modificatives au budget 2024 :**

- mise en conformité des comptes budgétaires des recettes avec la chronologie de la trésorerie : le paiement des entreprises se fera à partir des emprunts, les subventions et dons étant versés en fin de séquences de travaux. Unanimité.
- ouverture de crédits pour charge supplémentaire (intérêts d'un montant de 791.21 €)
- correction d'une erreur d'imputation fonctionnement/investissement pour un montant de 1436 €
- 1<sup>er</sup> versement de la participation au SIVOS pour l'année 2024/2025, pour un montant de 18 892 €

Vote à l'unanimité

**Admissions en non-valeur :**

- créance irrécouvrable (eau et assainissement de 2012) pour 521.36 €
- délégation de principe au Maire pour toute créance irrécouvrable inférieure à 100 € à charge pour lui d'en informer le Conseil

Vote à l'unanimité.

**Titularisation d'un agent** : concerne Mme Sandra HERPIN en charge du nettoyage et de l'accompagnement en transport scolaire. Modification du volume d'heures au contrat (33h12 contre 23h45) incluant la mise à disposition au SIVOS. Unanimité.

**SMICTOM : apport volontaire des déchets alimentaires.** Une borne à déchets alimentaires vient d'être installée près de l'immeuble HLM. Les usagers (même ceux qui disposent d'un composteur) souhaitant utiliser cette borne doivent s'inscrire en ligne via le site internet du SMICTOM de Sologne ; ils disposeront d'un badge y donnant accès.

**CCAS : dissolution.** La commission en charge d'examiner les demandes demeure, mais le budget n'existera plus en propre. Le CCAS fera l'objet d'une ligne dans le budget général de la commune.

**Prix de l'eau et de l'assainissement** : l'objectif étant de préparer le transfert de la compétence à la CCSR en 2026, Mme le Maire fait état d'une étude qui décrit la complexité actuelle de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les 12 communes (phase 1-diagnostic technique et financier) et pose la prospective économique 2026-2035 (phase 2). Il apparaît que dans le cadre d'une harmonisation indispensable, le prix « eau et assainissement » par m<sup>3</sup> à Marcilly devra passer de 4.09 € à 7.26 € en 2035. *Il est donc inéluctable de prévoir un lissage de l'augmentation du coût de l'eau au fil des années.*

Par ailleurs, dans le cadre du plan Eau (2023) qui a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés, l'Agence de l'Eau procède à une réforme des redevances qui va se traduire par une *taxe supplémentaire en 2025 dont le montant définitif reste à fixer.*

Se pose alors la question du pourcentage d'augmentation à appliquer dès 2025, qui pourrait être de l'ordre de 10%. Le débat est ouvert : l'eau étant un « bien commun », il y a lieu de réfléchir collectivement à la politique à adopter.

Mme le Maire, lors du prochain conseil, fera part de la position des autres communes de la CCSR.

**Avis concernant le PLUI de la CCSR** : obligation légale pour les communes limitrophes. En l'occurrence il s'agit de vérifier le quota en zone économique. A revoir en janvier 2025.

**Attribution de subvention à la Fondation du Patrimoine** : unanimité pour 200 €

**Création d'une aire de jeux « enfants » à côté du tennis et du multisport** : Mme le Maire a sollicité le Pays de Grande Sologne pour y inclure plus largement un aménagement paysager à plusieurs endroits de la commune. A suivre.

**Colis de Noël** : distribution prévue le 14 décembre 2024

**Après-midi des Anciens** : jeudi 23 janvier 2025 à partir de 14h30

**Nomination d'un bâtiment en l'honneur d'un maire décédé** : reporté

**Point sur la fibre** : reporté

**GIPRECIA : convocation conseil municipal** : il est demandé à tous les membres du conseil d'utiliser cette nouvelle modalité qui sécurise les procédures (convocations, pièces jointes...) et écarte ainsi tout litige éventuel (mise en cause de délibérations).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance

Le Maire